

Commission Extra Régionale de Citoyenneté

Fait, le 16 mai 2023

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Réunion du mercredi 26 avril 2023

Ont Participé à la réunion :

M. Richard SAMUEL : préfet honoraire, chargé de l'animation de la commission

Mme Véronique PYREE : référent technique pour les travaux de la commission

M. Ali SAHAI : référent technique pour l'organisation informatique des travaux de la commission

Membres présents : 29

René BEAUCHAMP, Maguy CELIGNY, Catherine CHOMEREAU-LAMOTTE, Françoise CUMMINGS, Jacques DAVILA, Nathalie DINANE, Nicolas de FONTENAY, Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO (intervenant), Henri JOSEPH, Axelle KAULANJAN, Mehdi KEÏTA, Daniel LANTIN, Daniel MARIANNE, Hélène MIGEREL, Isabelle MICHEL-GABRIEL, Louis-Raphaël MORTON, Fabrice MORVAN, Alan NAGAM, Yohan PAULIN, Didier PAYEN, Camille PELAGE (intervenant), Corinne SAINTE-LUCE, Jack SAINSILY, Valérie SENE, Gil THEMINE, Jean-Marc TITECA-BEAUPORT, Kanelle VALTON, Charly VINCENT, Henry YACOU

Sommaire

I – Intervention de Camille PELAGE ----- p. 3 à 5

II – Intervention de Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO ----- PowerPoint

III – Texte de Fabrice MORVAN ----- p. 6 à 8

IV – Résumé des débats ----- p. 9

I – Intervention de monsieur Camille PELAGE

Le SAR est l'outil principal de planification de l'aménagement du territoire dans les collectivités françaises d'Outre-Mer : « il fixe les orientations fondamentales à moyen terme en matière de développement durable, d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, d'économie d'énergie, de qualité de l'air, de valorisation du potentiel d'énergies renouvelables, de mise en valeur du territoire et de protection de l'environnement ».

Ce schéma « détermine, notamment, la destination générale des différentes parties du territoire de la région, les objectifs et les seuils à atteindre en matière d'énergie renouvelable et d'économie d'énergie, l'implantation des grands équipements d'infrastructure et de transport, la localisation préférentielle des extensions urbaines, des activités industrielles, portuaires, artisanales, agricoles, forestières, touristiques et relatives aux énergies renouvelables ainsi que celles relatives aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. Il définit les principes permettant d'assurer la combinaison des différents modes de transport et la coordination des politiques de mobilité mises en place par les autorités organisatrices ». Ces dispositions sont codifiées aux articles L.4433-7 et suivants du Code Général des collectivités territoriales.

Schéma vaut schéma régional du climat, de l'air et de l'énergies (SRCAE) depuis la loi du 17 août 2015, la programmation pluri-annuelle de l'énergie (PPE) constitue le volet énergie du SRCAE. Il vaut également schéma de mise en valeur de la mer (SMVM), il fixe les orientations fondamentales de la protection, de l'aménagement et de l'exploitation du littoral.

Il vaut schéma de cohérence écologique : biodiversité, réseaux écologiques, habitats naturels...

Il s'impose aux documents d'urbanisme locaux : schéma de cohérence territoriale (SCOT), plan local d'urbanisme (PLU) et cartes communales, dans un rapport de comptabilité.

Il prend en compte les différents programmes de l'Etat qui doivent comptabiliser le SAR et le SMVM.

Les schémas font l'objet d'une évaluation quant à leur mise en œuvre à échéance décennale, confiée à la commission d'évaluation du SAR (CESEAR).

Le SAR de Guadeloupe a été adopté par délibération du 17 décembre 2010 puis approuvé par décret en Conseil d'Etat le 22 novembre 2011. Il comptait pour le SAR 17 objectifs et 3 objectifs pour le SMVM.

Ces objectifs étaient :

- Rétablir progressivement l'équilibre du territoire
- Exploiter toutes les potentialités de l'archipel,
- Fonder une société équitable par la réduction de la fracture sociale, faciliter l'accès au logement, améliorer le niveau global de qualification, mettre en œuvre une politique de solidarités en direction des populations fragilisées et une politique culturelle qui conforte l'identité de la Guadeloupe ;

- Veiller à une meilleure protection de l'environnement (maîtrise de l'énergie, lutte contre le mitage des sols, politique de l'eau, des déchets et de gestion des risques.

Le choix principal du SAR de 2011 était de rétablir l'équilibre des territoires. Ce choix étant déjà celui du premier SAR de 2001. Dans ce scénario d'aménagement, l'agglomération de Pointe-à-Pitre devait devenir à terme une véritable métropole caraïbéenne de dimension internationale, tandis que l'agglomération de Basse-Terre devait être consolidée comme capitale administrative, haut lieu du patrimoine de la culture, du tourisme de croisière et de l'économie de la connaissance. Cette organisation projetée était traduite dans une carte des enjeux stratégiques.

En outre, le SAR était articulé autour de trois axes stratégiques :

- 1/ l'optimisation du capital écologique de la Guadeloupe pour un environnement protégé
- 2/ la mise en place d'une organisation équitable du territoire ;
- 3/ l'innovation, l'ouverture et l'autonomie pour une économie guadeloupéenne compétitive.

Deux objectifs étaient assignés aux SMVM :

- Une meilleure protection de l'espace littoral maritime ;
- Une meilleure gestion du domaine public maritime.

Il fixait la nature et la localisation des projets d'équipement ou d'aménagement liés à la mer et au littoral (installations portuaires, industrielles et de loisirs...).

Il déterminait des mesures de protection du milieu marin.

Il se fixait trois objectifs spécifiques :

- Protéger les écosystèmes marins et les côtes, le littoral et les plages ;
- Maîtriser l'extension urbaine sur le littoral ;
- Optimiser les prestations d'activités maritimes.

Des progrès incontestables ont été réalisés en matière de protection des espaces naturels remarquables (Parc National, espaces naturels du littoral, réserves naturelles maritimes, arrêté de protection de biotope, sites classés, espaces appartenant au Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, mangroves, récifs coralliens, forêts marécageuses...).

Sur les 74000 hectares de forêts, 60% sont soumis à des régimes de protection spéciaux ; pour une superficie totale de la Guadeloupe 163500 hectares.

Il en a été de même de la protection de la richesse de la biodiversité de la Guadeloupe (réserve naturelle nationale de la Désirade, la flore vasculaire endogène de Guadeloupe, la diversité animale). La Guadeloupe est l'un des 34 points chauds de la biodiversité, au plan mondial.

Il a été créé une agence régionale de biodiversité.

Du point de vue foncier, l'objectif n°1 du SAR est complètement atteint : les espaces naturels de protection forte ont été préservés.

Un phénomène qui n'était pas présent lors de l'élaboration du SAR est apparu : les échouements de sargasses. Cette difficulté concerne l'aménagement du territoire, s'agissant de la détermination des zones de stockage et d'épandage nécessaires. Le caractère incertain des échouements rend peu probable la viabilité économique de la valorisation de la collecte.

Des améliorations notables peuvent être constatées dans la valorisation des ressources naturelles (en particulier l'énergie) et la création d'équipements pour le traitement des déchets (déchetterie, réhabilitation des décharges).

En matière de prévention des risques, des actions importantes ont été conduites sur la réduction de la vulnérabilité (programme de rénovations et de reconstructions d'établissements recevant du public, notamment scolaires).

Toutefois, on peut regretter l'augmentation des pressions sur certains espaces (les espaces marins et littoraux) sous l'effet du mitage. On constate une sur-fréquentation des zones littorales, à une accélération de l'érosion côtière.

Du point de vue du développement urbain, le SAR n'a pas su imposer le déploiement de réseaux d'eau et d'assainissement en accompagnement de l'ouverture de nouveaux espaces à l'urbanisation.

Enfin, le taux d'enfouissement des déchets est trop important. La couverture du territoire par des équipements de traitement des déchets, en amélioration substantielle, reste insuffisante...

On doit noter que les projections statistiques, à partir desquelles, le SAR avait été élaboré étaient erronées : selon les projections de l'INSEE, la population devait croître jusqu'à 2030 (445 000 habitants) et se stabiliser à partir de 2040. En vérité, on est passé de 403 355 habitants en 2012 à 390 253 en 2019.

II – Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO

Présentation power point transmise en pièce jointe de l'email.

III – Contribution de monsieur Fabrice MORVAN

La Guadeloupe en phase de transformation digitale

L'essor des technologies numériques telles que l'informatique et le développement du réseau internet ont bouleversé les sociétés et les paradigmes établis au niveau mondial. Cette révolution a changé notre rapport à la distance (frontières, mondialisation) et au temps (gain dans les échanges de fichiers et données).

Qu'en est-il de la Guadeloupe, archipel constitué de 6 îles et d'environ 1 628 Km² ? Sa taille et sa position géographique dans le bassin caraïbe entraînent de nombreux handicaps comme l'étroitesse de son marché et l'accessibilité à tous les grands marchés mondiaux.

Les évolutions technologiques réduisent et apportent des solutions à de nombreux freins de développement identifiés tels que l'éloignement, l'accès à de nouveaux marchés, la continuité territoriale et les spécificités propres à des territoires insulaires.

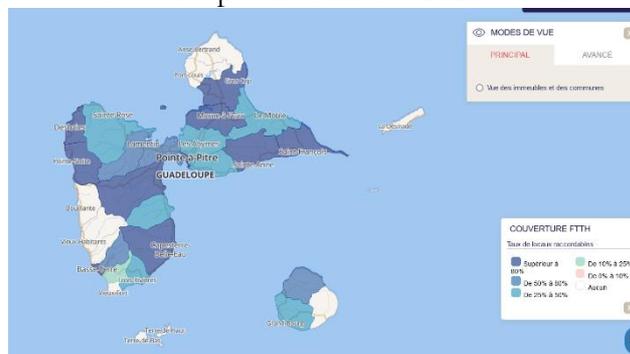
D'un point de vue de l'interconnexion au réseau mondial (submarinecablemap.com), notre territoire est desservi par 3 câbles sous-marins de fibre optique de télécommunication, dont l'un d'eux est une initiative de la région Guadeloupe. En tant que chef de file du développement du numérique, elle a voulu instaurer un marché concurrentiel dans ce domaine, où les coûts du transit IP ont une incidence capitale sur les tarifs des services proposés à la population. Cet effort a été poursuivi par la collectivité en procédant à la pose d'un nouveau câble, en 2020, desservant l'ensemble des îles de Guadeloupe pour assurer une continuité numérique sur la totalité du territoire.

Aujourd'hui, l'ensemble des îles de la Guadeloupe est relié par des câbles sous-marins et bénéficie d'une continuité optique assurant un désenclavement numérique de qualité et performant.

Cette interconnexion effectuée, le déploiement d'un réseau très haut débit sur l'ensemble du territoire est devenu indispensable pour assurer une transition digitale. Le déploiement de la fibre optique a été entamé par la coordination d'initiatives publiques et privées afin de s'assurer d'une couverture de 100 % du territoire pour 2026. La région Guadeloupe s'est engagée à couvrir les 15 communes (pour fin 2023) sur lesquelles les opérateurs de télécommunications n'ont pas déclaré de projets d'investissements. Les 16 autres communes sont couvertes par l'opérateur historique Orange et SFR caraïbes.

Si nous devons photographier la situation de la Guadeloupe en termes d'infrastructures et de couvertures d'accès aux réseaux, nous aurions les chiffres suivants :

- Couverture de 58 % du territoire en très haut débit (fibre optique jusqu'à la maison) au 31 décembre 2022 (cartefibre.arcep.fr)
- Il y a 2 datacenters répondant aux exigences d'une labellisation Tiers III (haut niveau de qualité de services).



- Couverture mobile de 96% du territoire (monreseau mobile.arcep.fr)
 - Le lancement par l'ARCEP d'une consultation publique, auprès des opérateurs de télécommunications, pour l'attribution de fréquences pour le déploiement de la 5G est en cours (bandes 700, 900 et 3,5 MHz)
- Le déploiement d'un réseau WIFI territorial, point d'accès gratuit sur des zones déterminées, sur l'ensemble du territoire
- Plusieurs tiers lieux (espace numérique doté d'ordinateur et d'un conseiller numérique), d'espaces de coworking et de fablab, positionnés dans plusieurs communes de la Guadeloupe
- Présence d'une technopole de service (I-nova), d'une pépinière d'entreprise innovante (Audacia)
- Présence d'une Agence Caribéenne de la CYBersécurité (ACCYB) regroupant plusieurs collectivités d'outre-mer et entreprises privées
- Le territoire possède un Cluster du numérique et plusieurs acteurs permettant d'avoir un véritable écosystème du secteur du numérique pour la promotion et la coordination d'évènements sur le territoire.

La Guadeloupe a la plus grande progression en termes d'accessibilité au très haut débit et rattrape son retard par rapport aux autres régions et départements de l'hexagone (14^{ème} /21 Régions, 84^{ème} sur les 104 départements).

Son repositionnement, avec l'ensemble des opérations de déploiement d'infrastructures et d'investissements dans l'innovation et la recherche, fait de la Guadeloupe un territoire émergent et capable de proposer des plateformes technologiques de pointe dans la Caraïbe. La coopération entre ces territoires comporte des obstacles, mais les technologies n'en font pas partie. Bien au contraire, de nouvelles perspectives peuvent s'imaginer pour positionner la Caraïbe sur des marchés mondiaux et entamer des discussions avec les GAFAM pour l'introduction de nouveaux services et la prise en compte de cette zone de par l'appétence du nombre de clients potentiels.

Les infrastructures sont les socles et fondation de l'émergence d'une smart city (territoire intelligent mais je préfère dire territoire agile et innovant) Cependant, les usages et services développés sur ces infrastructures apportent et donnent une réelle identité à la smart city.

La Guadeloupe peut compter sur le dynamisme, la créativité et l'esprit d'entrepreneuriat de sa population, avec le soutien des pouvoirs publics locaux, pour développer des projets dans l'ensemble des secteurs économiques et sociaux de son territoire.

Sans trop rentrer dans les détails, nous pouvons donner quelques exemples dans plusieurs secteurs :

- **La santé** : Le développement de la télémédecine (: la télé échocardiographie robotisée en est une illustration), des dossiers médicaux partagés, des dispositifs de téléconsultation etc.
- **Le tourisme** : Le développement de sites, d'applications web et de marketing territorial participent au e-tourisme et permettent de positionner la Guadeloupe sur des marchés européens, nord-américain et bien d'autres. Les touristes peuvent aujourd'hui accéder à toutes les offres d'hébergements, d'activités et de services en quelques clics. L'accès internet est devenu également un argument et critère de choix pour les lieux de villégiature.

Le transport : Le secteur en pleine structuration, mise sur le développement d'outils numérique pour la gestion des flux (Trafikera, Waze etc.), l'information aux usagers et l'amélioration des services proposés à la population (covoiturage, achat de billets pour le transport maritime, etc.).

- **La culture** : Le secteur nécessite des supports de diffusion, de stockage, d'archivage et d'outils de production. En effet, le numérique a bouleversé ce secteur qui s'appuie sur les technologies pour se vendre et atteindre des marchés intérieurs et extérieurs.
- **La formation** : L'ensemble des établissements scolaires du territoire, par le soutien et les plans d'investissements massifs des pouvoirs publics, possède du matériel informatique et est connecté au réseau internet. De nombreux usages tel que les espaces numériques de travail sont bien déployés et utilisés par les parents et la communauté éducative.
- **L'environnement** : La gestion des ressources pour l'eau, l'énergie, l'agriculture (Agreen Start Up, Myditech, etc) et la gestion des déchets se déploient sur le territoire afin de rationaliser et améliorer la qualité et le rendement des services. La gestion des risques est également un secteur bénéficiant d'outils permettant de prévenir, d'informer et d'organiser les secours.
- **L'administration et les entreprises** : C'est un des secteurs qui a le plus évolué tant au niveau des outils métiers (RH, courrier, finance, achat, CRM, etc) que dans les services proposés à la population (démarches administratives en ligne, portail des aides régionale, portail familles des communes, portail des données, e-commerce etc).

La liste n'est pas exhaustive et nous pourrions citer d'autres secteurs et domaines où les technologies ont modifiés les paradigmes existants et plusieurs initiatives innovantes concourent à l'amélioration de la production et les rendements économiques.

Cette transformation digitale de nos infrastructures, de nos administrations et de nos entreprises participe à l'attractivité, la compétitivité et au marketing territorial.

Néanmoins, le véritable enjeu dans toute cette modernisation est la gestion de la donnée. En effet, tous ces outils et ces évolutions ont pour unique unité de valeur : la donnée.

C'est pourquoi, il est devenu important de pouvoir non seulement la traiter, mais également la sauvegarder et l'archiver. Il faut aussi pouvoir la maîtriser et la gérer. La souveraineté et la résilience numérique ne sont plus facultatives mais primordiales

Les sociétés et économies sont de plus en plus tributaires des infrastructures et des outils numériques. Nous avons pu le constater lors des derniers blackouts où toute une économie s'est retrouvée paralysée du fait de la rupture d'un câble de télécommunications, d'une coupure d'électricité ou d'une cyberattaque.

De fait, ne pas contrôler les évolutions technologiques ou encore ne pas appréhender leur impact sur notre quotidien serait une véritable catastrophe pour l'avenir de nos territoires. L'arrivée de l'IA en est un des plus grands exemples, tant son développement impactera les emplois, les secteurs économiques et la société de manière générale.

Il devient urgent pour notre territoire d'être de plus en plus agile, résilient, souverain et avoir des valeurs pour construire une société prenant en compte cette mutation, évolution et mondialisation.

IV – Résumé des débats

Après ces deux interventions, les débats de la commission ont principalement porté par :

- Le délai d'achèvement du déploiement de réseau très haut débit sur l'ensemble du territoire (prévu pour 2026). La région Guadeloupe doit couvrir les 15 communes pour lesquelles les opérateurs n'ont pas déclaré de projets d'investissements ;
- La couverture mobile exhaustive du territoire. Il a été noté que ces infrastructures de communication étaient le socle d'un territoire intelligent (smart territory), qui devrait permettre des projets dans l'ensemble des secteurs.

D'ores et déjà, on peut noter les développements dans le secteur de la santé (télémédecine, échocardiographie robotisée), le tourisme, la culture (production, commercialisation par des plateformes, stockage, diffusion), la formation (l'ensembles des établissements scolaires du territoire possède du matériel informatique et est connecté au réseau internet).

Des territoires de développement des usages sont à explorer :

- Le transport (gestion des flux, services proposés à la population : achat de billets, information sur les horaires...);
- L'environnement : gestion de la ressource pour l'eau, l'assainissement, l'énergie, la gestion des déchets, la gestion des risques (intervention, information, organisation des secours).

Le schéma doit prévoir des zones d'accueil des plateformes de traitement sur la donnée (data center, archivage, sauvegarde) de nature à améliorer la résilience mais aussi à se positionner comme prestataire de service pour la Caraïbe.

L'invitation à la prochaine réunion, qui se tiendra le **mercredi 17 mai 2023 à 15h**, à l'**espace régional du Raizet**, vous est transmise par email et agenda électronique.

La consultation des documents de la commission peut être effectuée sur le lien suivant : <https://www.regionguadeloupe.fr/ma-region-un-territoire/commission-extra-regionale/#>

Richard SAMUEL